

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 février 2019

Le 12 février deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-neuf décembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique salle du Champart sous la présidence de Monsieur Gérard ROCK, Maire.

Etaient présents : Gérard ROCK, Jean-François DESCHAMPS, Christiane PREBAY, Christian LEGENDRE, Martine GILLET, Serge GUERIN, Cécilia JOHANET, Marie-Claire DAUNAY, Dany HAMONIERE

Pouvoirs : -Jean-François JULLIEN donne pouvoir à Jean-François DESCHAMPS.

Absents excusés : Rébecca GHIRARDO, Frédéric ZUCZEK, Sandrine JOSSE, Éric TAINE.

Secrétaire de séance : Jean-François DESCHAMPS.

Le compte rendu du conseil municipal en date 8 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

1- Autorisations d'investissement avant budget :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en l'absence d'adoption du budget avant la date du 15 avril 2019 il convient de prendre une délibération afin de prendre en charge le règlement des factures en section d'investissement.

Selon l'article L.1612-1 CGCT qui dispose qu'«en outre, jusqu'à l'adoption du budget jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

BP 2018 – CREDITS OUVERTS : 1.107.625 €
AUTORISATION MAXIMALE : 276.906€

Les opérations concernées sont les suivantes :

1- Défense incendie : 15.000€
2- Supérette : 128.324€
3- Achat aspirateur : 1.000€
4- Aménagement du secrétariat : 16.000€

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les dépenses dans la limite maximale des 25%.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

D'autoriser les dépenses dans la limite maximale des 25%.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

2- Avance au CCAS :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de verser au budget du CCAS la somme de 3.000€ afin de pallier les demandes de prêts accordées par ce dernier aux familles nécessiteuses.

La dite somme sera inscrite au BP 2019 de la commune à l'article 65737.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

D'autoriser le versement de 3000€ au budget du CCAS

D'inscrire cette somme au BP 2019 à l'article 65737

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

3- Adhésion 2019 UDMR :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler l'adhésion à l'Union Départemental des Maires Ruraux.

Cet organisme a pour objet d'informer et de former les élus locaux.

Le montant de la cotisation simple d'une commune de moins de 3 500 habitants s'élève à 96€ pour 2019.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion 2019

D'inscrire le montant de cette dépense au Budget Primitif 2019

4- Devis :

- Mise en place d'une réserve incendie de 120m3 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier peut être déposé au titre de « l'appel à projets d'intérêt communal 2019 auprès du Conseil Départemental – volet 3 » avant le 15 février 2019.

Dans ce cadre la création d'une réserve incendie de 120 m3 situé dans la zone d'activité pourrait être éligible.

Le devis présenté par l'EURL DECROIX s'élève à 12.447.24€ TTC. Ce dernier comprend la création de la plate-forme, l'installation de la citerne souple, la clôture et la mise en accessibilité aux pompiers.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité

De déposer une demande d'aide dans le cadre de « l'appel à projets d'intérêt communal 2019 auprès du Conseil Départemental – volet 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à ce dossier.

De retenir le devis de l'EURL DECROIX pour un montant de 12.447.24€ TTC

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

- Rachat de matériel à la supérette:

La supérette a été mise en redressement judiciaire. Un commissaire-priseur est venu faire le relevé des biens restants.

Afin de solder définitivement ce dossier et de pouvoir disposer en toute liberté du local, il est proposé de faire une proposition de rachat du contenu à hauteur de 1200€.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord du rachat du matériel de la superette à hauteur de 1200€

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

D'inscrire le montant de cette dépense au Budget Primitif 2019

- Aménagement intérieur du secrétariat de mairie :

Monsieur LEGENDRE présente les devis des travaux d'aménagement intérieur du secrétariat de la mairie. Ces derniers sont nécessaires afin d'individualiser et de cloisonner les bureaux. Monsieur HAMONIERE étant concerné, il sort de la salle et ne participe pas au vote.

Les entreprises DSC Menuiserie et HAMONIERE ont adressé leurs devis qui sont examinés.

- Devis HAMONIERE : 12.777.56€ HT
- Devis DSC MENUISERIE : 13.531.60€ HT

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

Décident de retenir le devis de l'entreprise HAMONIERE pour un montant de 12.777.56€ HT

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

D'inscrire le montant de cette dépense au Budget Primitif 2019

5- Affaires diverses :

- Embauche d'un agent pour nécessité de service:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pallier l'absence d'un agent qui doit prendre les congés qu'il n'a pu prendre en raison d'accidents, il convient d'embaucher en CDD un agent technique. Celui-ci interviendra les vendredis, à compter du 22 février prochain jusqu'au 29 mars 2019 inclus, à raison de 8h/jour.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'embaucher un CCD à raison de 8h/J le vendredi à compter du 22 février 2019 et jusqu'au 29 mars 2019 inclus.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

- Avancement du PLU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société MT Projets chargée de l'établissement du nouveau PLU rencontrera les élus vendredi 15 février prochain pour faire un point sur l'avancement du dossier.

- Visite du CAUE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le CAUE déjà sollicité dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement des espaces publics et prioritairement des places du Marché et du Champart viendra sur la commune le mardi 19 février 2019 pour faire une première restitution de leur travail.

- Mise en place du Grand Débat National :

Le Gouvernement souhaite que le plus grand nombre de citoyens, élus et institutions, organisations à but lucratif ou non lucratif participe et organise des débats.

Le Gouvernement s'est engagé à prendre en compte tous les avis et propositions exprimés dans le respect de la méthode et des règles du débat, selon les principes de transparence, de pluralisme et d'inclusion, de neutralité, d'égalité, de respect de la parole de chacun.

Pour garantir l'indépendance du grand débat, un collège de garants a été désigné. Indépendants du Gouvernement et reconnus pour leur engagement au service de l'intérêt général, ils s'assureront de l'impartialité et de la transparence de la démarche.

Le Gouvernement propose quatre thèmes de débat :

La transition écologique / la fiscalité et les dépenses publiques /
La démocratie et la citoyenneté / L'organisation de l'État et des services publics

La clôture des débats a été fixée au 15 mars 2019 et réalisation de la synthèse en avril 2019.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser un Grand Débat National le samedi 2 mars 2019 à la salle du Champart entre 14h et 18h sous forme de 4 ateliers reprenant les thèmes proposés par le Gouvernement.

Afin d'organiser au mieux cette démarche, un courrier sera distribué très prochainement aux habitants de la commune afin de permettre à ceux qui le souhaitent de s'inscrire et de participer.

Les propositions et contributions exprimées seront remontées pour permettre une analyse approfondie à la fois quantitative et qualitative et ainsi nourrir une restitution placée sous le contrôle et la responsabilité de garants.

- Groupe de travail :

Un groupe de travail se réunira lundi 4 mars 2019 à 20h30 pour préparer l'élaboration du budget 2019.

- Antenne relais ORANGE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les discussions sont toujours engagées avec l'opérateur ORANGE concernant l'installation d'une antenne relais sur la commune.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 5 mars 2019.

A vingt et une trente heures, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.